

POUR LE FEDERALISME



Fédéchoses - *F024*

N° 24

1978 - IV

5 F



ECOUTER LA LEÇON DU PASSÉ

A la veille de l'élection européenne, les militants fédéralistes européens s'interrogent sur leur rôle et sur le discours qu'ils doivent tenir dans cette période.

En effet la tâche permanente des fédéralistes est de montrer que l'unité de l'Europe est une question de vie ou de mort pour nos pays (pour les plus faibles d'abord, mais à long terme pour tous) et que cette unité ne peut être atteinte que par la fédération. Cependant, dans la perspective de la première élection européenne au suffrage universel direct, le problème ne consiste pas à choisir entre ceux qui veulent la fédération et ceux qui ne la veulent pas, mais plutôt entre ceux qui sont d'accord sur ce qui, en ce moment, nous rapproche de cet objectif et sur ce qui nous en éloigne et ceux qui ne le sont pas.

Lorsqu'il s'agit de politique culturelle nous devons faire connaître et discuter les principes et les perspectives du fédéralisme mais tant que l'unité européenne ne sera pas définitivement acquise notre tâche consistera toujours à amener le maximum de forces démocratiques (sans faire de distinction entre celles qui sont fédéralistes et celles qui ne le sont pas) sur les positions qui nous rapprochent de l'unité de l'Europe.

Aujourd'hui l'Europe est un îlot de paix et de liberté dans un monde tumultueux.

Avec la reconnaissance du droit de vote européen des citoyens, l'Europe offrira le premier exemple d'un gouvernement démocratique d'une société de nations libres. Il restera cependant un obstacle à surmonter. On est à la veille d'unir, par l'élection, l'Europe sur le terrain de la démocratie mais on continue à la diviser en maintenant les monnaies nationales, sur le terrain de la politique économique et monétaire. Or le temps presse et les problèmes auxquels l'Europe et les Etats doivent faire face deviennent toujours plus pressants voire dramatiques : inflation, chômage...

Aujourd'hui, il nous faut écouter la leçon du passé, celle de Jean Monnet. Nous sommes en effet dans une situation analogue à celle qui l'amena à créer la première communauté européenne, précisément dans le but de pousser l'Europe vers l'unité en empêchant que la division ne devienne irrémédiable. Dans son Mémorandum du 3 mai 1950, il disait : *« De quelque côté qu'on se tourne, dans la situation du monde actuel, on ne rencontre que des impasses. D'une pareille situation, il n'est qu'un moyen de sortir : une action concrète et résolue, portant sur un point limité mais décisif qui entraîne sur ce point un changement fondamental et, de proche en proche, modifie les termes mêmes de l'ensemble des problèmes. »*

Cette affirmation convient parfaitement à la situation actuelle et le point sur lequel il faut aujourd'hui se battre est la monnaie européenne.

En effet il est impossible de rassembler les différents pays européens si leurs économies restent divergentes, or cette divergence se maintiendra tant que chacun conservera sa propre monnaie.

Il s'agit donc aujourd'hui pour les fédéralistes de réclamer :

- la monnaie européenne afin d'assurer d'une manière définitive l'unité de l'Europe,

- un budget européen qui ne soit pas inférieur à 2,5 % du produit intérieur brut communautaire comme le réclame le rapport Marc Dougall.

Cette mesure permettrait en effet une convergence des politiques nationales au moyen d'une politique européenne vraiment efficace dans les secteurs agricole, industriel et social en visant plus particulièrement l'objectif de l'emploi.

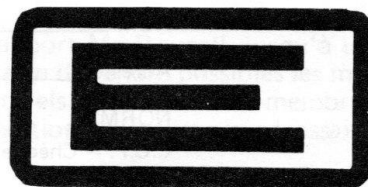
Fédéchoses
POUR LE FÉDÉRALISME

TRIMESTRIEL D'INFORMATION EUROPÉENNE ET FÉDÉRALISTE

PRESSE FÉDÉRALISTE
26, RUE SALA - 69002 LYON

C P P A P 56256 - Directeur de la Publication : J.L. PREVEL

Comité de Rédaction : J.F. BILLION - J.M. DUBOS - A.M. GORDIANI
M. JEUNE - Y. PAGES - P. SZYNKA



MAYENCE : III^e CONGRES DES COMMUNES EUROPEENNES JUMELEES

28-29 SEPTEMBRE 1978

- rôle des jumelages dans la prise de conscience des populations en vue de l'union européenne.
- vocation des communes européennes jumelées, pour la préparation des élections de juin 1979.

MESSAGE DE M. ROY JENKINS,
PRESIDENT DE LA COMMISSION
DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

*J*E regrette de ne pouvoir être parmi vous à l'occasion de ces débats qui seront, sans aucun doute, fort intéressants et fructueux.

L'un des objectifs fondamentaux de la Communauté est de jeter les bases d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe. Les progrès réalisés dans ce sens ne dépendent pas seulement de décisions politiques importantes, mais aussi de leur mise en œuvre quotidienne...

Aussi, ai-je été heureux d'apprendre que vous aviez choisi comme thème de votre congrès l'élection du Parlement européen au suffrage universel et le rôle des autorités locales et de leurs citoyens dans ces élections... Les électeurs des Neuf Etats-membres pourront influencer directement sur la composition de l'une des institutions communautaires.

On reproche de temps à autre à la Communauté son manque de démocratie. Voilà l'occasion pour les peuples d'Europe de manifester l'intérêt qu'ils portent à la démocratisation de la Communauté...

Grâce à un Parlement fort, nos citoyens disposeront d'un nouveau moyen efficace de se faire entendre de la Commission et du Conseil des Communautés européennes.

MESSAGE DU CHANCELIER
HELMUT SCHMIDT

*A*U cours de la séance solennelle d'ouverture du congrès de Mayence, un message du Chancelier fédéral allemand fut communiqué aux congressistes.

Après avoir souhaité un plein succès aux délégués du C.C.E. et constaté que le congrès de Mayence avait été placé sous le signe de l'unité européenne, but poursuivi depuis tant d'années par les militants européens, le Chancelier Schmidt observait : « Bien avant la signature des traités de Rome, les communes se sont engagées dans une action réellement communautaire ». Citant le président Edouard Herriot (« Tout sépare les Etats, tout rapproche les communes »), il constate que les communes ont beaucoup contribué à la compréhension entre les peuples, sans lesquels aucune décision politique des gouvernements n'aurait pu être fondée.

Les jumelages n'ont rien perdu de leur force d'attraction, et plus que jamais ils sont nécessaires, notamment pour les jeunes, sans souci des frontières.

Le Chancelier Schmidt exprime enfin toute sa satisfaction de ce que « les responsables communaux travaillent à la préparation des élections européennes : je suis sûr qu'ils contribueront à informer les populations sur la signification politique de ces élections ».



ABONNEMENT

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

NORMAL : 30 F

SOUTIEN : 50 F

MÉRITANT : 250 F

C.C.P. — Chèque à l'ordre de « Presse Fédéraliste »

EXTRAITS DES DEUX RESOLUTIONS ADOPTEES

1^{re} résolution :

* La coopération dans le cadre des jumelages permet de faire de l'Europe une réalité tangible et vécue.

* Les informations concernant l'Europe seront diffusées d'autant plus largement que seront renforcées et élargies les activités de jumelage.

* LE CONGRES RECOMMANDE que le mouvement des jumelages continue à être développé... Que la participation politique de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce à l'Europe soit préparée et développée par de nombreux jumelages... Que ces activités soient soutenues financièrement, en raison de leur importance pour l'unification européenne, par les gouvernements nationaux, comme par la future Fondation Européenne.

2^e résolution :

* Les élections libres, l'autonomie communale et la participation des citoyens sont des conditions de base. Elles sont l'indispensable dénominateur commun à partir duquel les échanges de biens, de culture, d'idées et de savoir peuvent se développer. C'est seulement alors que les préjugés nationalistes peuvent être surmontés.

* D'ores et déjà, avec les débuts de la campagne pour les élections européennes, il apparaît que le long et tenace travail des jumelages réalisés au cours des trois dernières décennies porte ses fruits, notamment dans la mobilisation des peuples, pour l'Europe.

* Alors que jusqu'ici l'engagement européen s'est souvent traduit par des proclamations de bonne volonté, le Congrès attend désormais du premier Parlement Européen élu, qu'il

* Que les gouvernements introduisent dans les programmes scolaires l'enseignement obligatoire d'au minimum trois langues européennes, dès le plus jeune âge... Que l'enseignement soit harmonisé dans nos pays et l'enseignement de l'histoire reconnu comme essentiel pour la formation européenne.

* LE CONGRES DEMANDE que les institutions européennes n'adoptent pas continuellement des lois et réglementations qui limitent davantage encore la liberté d'action des villes, communes et autres collectivités territoriales, et qu'ils respectent l'autonomie et avant tout le principe d'indépendance de la gestion communale.

* Que les tâches et moyens financiers des villes, communes et autres collectivités territoriales soient harmonisés.

s'occupe dans toute la mesure de ses moyens, de l'amélioration des conditions de vie des Européens. Cela par la définition de solutions aux problèmes tels que le chômage, l'inflation, les désordres monétaires, les inégalités sociales régionales et mondiales, la protection de l'environnement, la qualité de la vie, le contrôle des multinationales, les réponses à apporter aux nouvelles formes de délinquances et de violences civiles, les perspectives d'élargissement de la Communauté et l'extension de la démocratie.

* LE CONGRES EXPRIME au nouveau Parlement et à ses membres élus pour la première fois au suffrage universel direct, ses espoirs et ses attentes. Les candidats devront prendre en compte les problèmes des communes et des régions dans leurs programmes. Ce Parlement devra être en mesure de présenter des propositions concrètes

* Que le rôle du Conseil des Communes d'Europe, en tant que grande organisation européenne d'ensemble des villes, communes et autres collectivités territoriales doit être renforcé en vue de la représentation des intérêts de ces collectivités.

* Que conformément à une proposition exprimée à plusieurs reprises dans le passé par le C.C.E., une assemblée représentative des villes, communes et autres collectivités territoriales soit créée dans le cadre des institutions de la C.E.E.

* LE CONGRES LANCE UN APPEL aux mass media pour qu'ils fassent tout leur possible, afin que les guerres et les conflits entre les peuples européens ne soient plus glorifiés et en tout état de cause, ne soient plus traités que de façon critique.

et réalistes, en vue d'élaborer un statut politique de la Communauté, comprenant un exécutif responsable devant le Parlement. L'union des grands partis démocratiques au niveau européen facilitera et activera la préparation des élections et le travail au sein du Parlement Européen.

* LE CONGRES ATTEND une décision prochaine sur les demandes d'adhésion à la Communauté des trois états de l'Europe du Sud, la Grèce, l'Espagne et le Portugal. Il considère que l'élargissement à ces trois pays sera garant de leur maintien dans le camp démocratique. Seule, la réussite de l'élargissement pourra témoigner de la capacité de l'Europe à résoudre en son propre sein des questions auxquelles elle est confrontée au niveau mondial dans le dialogue Nord-Sud entre les pays nantis et les autres, et d'apporter sa contribution à la paix dans le monde.

RESOLUTION

adoptée par le Comité Fédéral de l'U.E.F. lors de sa dernière réunion à Bruxelles.

Le Comité Fédéral de l'U.E.F. approuve pleinement l'initiative de la mise en place d'un Système Monétaire Européen (SME) comportant la création d'un Fonds Monétaire Européen et l'émission d'une monnaie européenne parallèle (ECU).

Le système des changes flottants a fait faillite. La crise des pays économiquement les plus faibles de la Communauté n'en a été rendue que plus aiguë. L'économie des pays les plus forts a été considérablement affaiblie. L'existence de la Communauté elle-même est menacée. Une réorientation radicale en matière de politique monétaire était absolument indispensable, pour stabiliser de nouveau les rapports économiques entre les pays de la Communauté, pour relancer les investissements, pour surmonter la stagnation et pour réduire le chômage.

L'U.E.F. affirme que la réalisation du S.M.E. suppose deux conditions :

— la définition du S.M.E. comme phase de transition à une Union économique et financière fondée sur une monnaie européenne commune. En l'absence de cette perspective, la participation des pays les plus faibles, à la longue, ne pourrait pas être assurée ;

— le développement du budget communautaire, dans le sens du rapport Mc Dougall, jusqu'à un montant égal au moins à 2,5 % du Produit communautaire brut, afin de rendre possibles les mesures de soutien nécessaires à la réduction des déséquilibres structurels parmi les Etats-membres et les régions. Les Etats-membres pourront ainsi être mis en condition de réaliser la nécessaire convergence de leurs politiques monétaires et conjoncturelles.

POUR L'ELARGISSEMENT A LA GRECE A L'ESPAGNE ET AU PORTUGAL

Du 15 au 19 novembre s'est déroulé à Athènes un séminaire sur l'entrée de la Grèce dans la C.E.E. Cette manifestation de la J.E.F. Grèce a prouvé l'importance de notre mouvement dans cet Etat. J'ai eu l'occasion, avec la délégation de la J.E.F. de participer aux manifestations commémorant la prise de pouvoir par les colonels et notamment à celle de l'école polytechnique que l'armée et les chars envahirent à cette occasion, faisant de très nombreuses victimes et qui symbolise depuis la résistance populaire. Jamais par le passé je n'ai vécu une manifestation d'une telle ferveur, unissant non seulement les étudiants mais aussi toutes les classes d'âge, l'ensemble des partis démocratiques, des syndicats et de la population d'Athènes. Qu'elle semble dérisoire notre «révolution» de mai 1968 devant une si présente réalité.

En Grèce comme partout ailleurs en Europe, le totalitarisme et l'intransigeance renaissent si nous n'y prenons pas garde : flambée de racisme, défense d'intérêts douteux, atteinte aux libertés individuelles ou collectives.

Pour nous jeunes fédéralistes, notre idéal de justice et de liberté et les actions que nous menons et devons mener pour le faire triompher pourraient être taxées d'ingérence dans les affaires intérieures d'un pays étranger. Lorsque nous luttons contre les interdictions professionnelles en R.F.A., lorsque nous réclamons les droits politiques pour les travailleurs migrants, lorsque nous dénonçons les atteintes aux libertés en Europe de l'Est, OUI, nous intervenons en tant qu'organisation internationale dans l'ordre interne des états nations. Oui, nous devons le faire. Par la sacro-sainte doctrine de la non ingérence ont été justifiés, Munich et ses suites, la guerre d'Espagne, la dictature hellénique. Notre combat de fédéraliste ne connaît pas de frontières. La liberté ne doit pas s'arrêter à un pointillé sur une carte, à un rideau de fer dans la plaine de la Hesse.

Une Europe politiquement intégrée est la dimension géopolitique qui correspond aux besoins des peuples afin de leur garantir la pérennité de la démocratie.

L'ouverture de la C.E.E. à de nouveaux états s'impose donc comme une évidence politique et elle n'est qu'une étape dans le processus de l'intégration.

La création de l'Europe politique comprenant la Grèce, l'Espagne, le Portugal aura le grand mérite de conforter la démocratie et de rendre irréversible le processus de libération de l'Europe du Sud.

Jean-Marie DUBOS

PUBLICITE
tarif et conditions
«Publicité et relations humaines»
Résidence «Le Roussillon»
12, chemin de Robinson
26000 Valence

A Villeurbanne, le 18 novembre a eu lieu le CONGRES de l'Union Départementale C.G.T. - FORCE OUVRIERE du Rhône

qui a entre autres adopté le texte suivant :

«Le 10 juin 1979, aura lieu l'élection au suffrage universel du Parlement Européen.

Par cette élection et pour la première fois, l'Europe disposera d'un organe, représentant l'ensemble des citoyens eux-mêmes, et capable de prendre position en leur nom.

Ce sera aussi l'Europe des Travailleurs dont F.O. a toujours défendu le principe.

BIENVENUE à nos camarades du mouvement Fédéraliste Européen.»

IRLANDE DU NORD

La vie aujourd'hui...

... Quelles souffrances ?

... Quels espoirs ?

le jeudi 23 novembre 1978 a eu lieu une

RENCONTRE avec

Mairead CORRIGAN

Prix Nobel de la Paix 1976.

Co-fondatrice du mouvement :

«PEUPLE DE LA PAIX»

Sœur ANNA

Religieuse Anglicane.

Membre de la Commission exécutive du mouvement «PEUPLE DE LA PAIX»

Cette manifestation était organisée par : Action Catholique Générale Féminine (A.C.G.F.) - Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (A.C.A.T.) - Amnesty International - Chronique Sociale - Compagnons de St François - Echo de notre temps - Eglises : Anglicane, Catholique, Protestante - Equipes St-Vincent - Femmes Démocrates - Mains Ouvertes - Maison de l'Europe - Pax Christi - Secours Catholique - Unité Chrétienne - Union des Fédéralistes Européens - Union Féminine Civique et Sociale (U.F.C.S.) - Visages du Monde - WIZO.

COMMUNIQUÉ

28.11.78

Le Comité directeur de l'UNION EUROPÉENNE DES FÉDÉRALISTES RHONE-ALPES (26, rue Sala - 69002 Lyon), réuni à Lyon, le 18 novembre 1978, élève une protestation contre les tentatives actuelles de réhabilitation du génocide organisé par le régime hitlérien contre le peuple juif, en particulier.

Il s'agit du récent interview de Darquier de Pellepoix, ancien Commissaire aux affaires juives du gouvernement de Vichy et des publications pseudo-historiques de M. Robert Faurisson, maître de conférences à l'Université Lyon II.

Ces déclarations scandaleuses visent, en effet, à nier l'existence des chambres à gaz et des camps de concentration.

L'U.E.F. rappelle que le fédéralisme européen est né dans la résistance au nazisme et au fascisme, dont les racines ne pourront être extirpées que par la création de la Fédération Européenne, c'est-à-dire par le dépassement de l'Etat national comme cadre unique de l'organisation du genre humain.

VALENCE : CONGRES du M.F.E.

30 SEPTEMBRE - 1^{er} OCTOBRE 1978

REVENDEICATIONS ET PROPOSITIONS DU M.F.E.

Le «projet pour l'Europe» du M.F.E. fondé sur les principes d'autonomie et de participation se définit comme suit :

- Règne du droit dans l'espace fédéral garanti par une cour suprême.
 - Création d'un Gouvernement européen émanant d'instances européennes ; disposant dans les limites de ses attributions constitutionnelles de compétences exclusives et de compétences concurrentes avec les gouvernements nationaux mais possédant «la compétence de la compétence» en matière d'union économique, de monnaie, de politique étrangère, de défense.
 - Institution d'un sénat représentatif des Etats, des régions et des minorités culturelles.
 - Réalisation d'un statut de citoyenneté fédérale établissant dans tous les actes d'Etat Civil, la double appartenance de citoyenneté (nationale et européenne) dans les actes d'Etat Civil.
 - Liberté de circulation, d'établissement et d'emploi sur toute l'étendue du territoire européen, pour les citoyens des Etats membres.
 - Abolition définitive des contrôles de passeports, d'identité et de douane aux frontières internes des pays constitutifs de la fédération. Ces frontières ne devant plus être considérées que comme des limites administratives.
 - Instauration d'un service civil européen.
 - Déclaration des droits et libertés fondamentales telles qu'elles sont définies dans la convention européenne des droits de l'homme, mais aussi tels qu'ils sont définis dans les protocoles annexes et dans la charte sociale européenne, adoptés dans le cadre du Conseil de l'Europe. En outre, cette déclaration devrait notamment comporter les garanties suivantes :
 - . Droit d'asile pour les victimes de la persécution politique.
 - . Droit obligatoire de recours individuel contre toute mesure législative ou administrative devant les instances juridiques européennes compétentes.
 - . Droit de vote pour tous les citoyens de la Communauté à toutes les élections dans leur lieu de résidence, quelle que soit leur nationalité.
 - . Garantie constitutionnelle des minorités linguistiques et des cultures.
 - . Droit d'initiative populaire comparable à celui exercé dans la confédération helvétique.
 - Révision radicale de l'actuelle politique régionale européenne, insuffisamment pourvue de moyens ; insuffisamment efficace quant aux interventions et en fait conçue comme une politique d'aide aux Etats en faveur de leurs politiques nationales de développement.
- Réalisation d'une nouvelle politique régionale communautaire de développement équilibré de régions, instituant notamment un véritable «New Deal» pour les régions périphériques et une politique démocratique de l'aménagement de l'espace européen.
- Définition d'une nouvelle politique structurelle de la croissance qui permette de résorber durablement la crise de l'emploi, tout en préparant l'industrie européenne, dans une société ouverte, aux formes nouvelles de la compétition internationale.
 - Adoption d'un statut codifiant dans l'espace européen les obligations des firmes multinationales, de manière à empêcher celles-ci d'opposer les pays européens les uns aux autres.
 - Adaptation de la formation et de l'éducation aux nécessités d'une économie de haute technologie en mutation accélérée.
 - Suppression de toutes les structures monopolistiques de façon à mettre l'économie européenne au service de tous les consommateurs et non de groupes privilégiés qui dominent la réalité économique.
 - Création de véritables conventions collectives européennes et définition d'un minimum social garanti fédéral à tous les citoyens.
 - Représentation des travailleurs dans les instances de direction (et) ou de surveillance de toutes les sociétés de statut juridique européen.
- D'une manière générale, dans l'espace fédéral, les travailleurs devront pouvoir participer avec des droits et des responsabilités accrus à la vie des entreprises et à la construction de nouvelles structures économiques européennes.
- Transformation du Comité économique et social des communautés européennes en conseil économique et social fédéral, disposant d'une représentation et de pouvoir renforcés : notamment droit d'avis obligatoire et droit d'initiative.

appel de la rédaction

Nous souhaiterions que les Comités de Jumelage, les Communes d'Europe, les associations européennes nous adressent régulièrement les informations qu'ils souhaitent voir publiées.

Une inquiétante lenteur

A sept mois du scrutin, cinq Etats — la Belgique, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni — n'ont pas encore adopté la loi électorale européenne...

Depuis l'article que nous avons publié dans notre numéro de janvier-février, la préparation des procédures électorales européennes a évolué, mais avec une lenteur qui ne laisse pas d'inquiéter les milieux « européens ». Tous les Etats, certes, ont ratifié l'acte du 20 septembre 1976 « portant élection des représentants à l'Assemblée au suffrage universel direct » et notifié cette ratification au secrétaire général du conseil des Communautés européennes. Mais pour ce qui est de la loi électorale, seuls le Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la France et l'Irlande ont achevé la procédure fixant les modalités du scrutin européen de juin 1979.

Voici donc à nouveau, pays par pays, le point de la question et l'état de l'opinion publique, telle qu'elle apparaît dans le sondage effectué au cours du mois de mai 1978 et publié dans l'*Euro-baromètre* de juillet.

ALLEMAGNE

● *Loi de ratification* : Votée à l'unanimité par le Bundestag le 16 juin 1977 et par le Bundesrat le 24 juin 1977.

● *Loi électorale* : adoptée à l'unanimité par le Bundestag le 16 mars 1978 et par le Bundesrat le 21 juin 1978. Système proportionnel avec possibilité de présenter une liste régionale (par Land ou groupement de Land) ou fédérale unique ; clause minimale des 5 %.

● *Opinion publique* : pour : 74 % ; contre : 7 % ; sans opinion : 19 %.

BELGIQUE

● *Loi de ratification* : adoptée le 8 décembre 1977.

● *Loi électorale* : sera soumise au Parlement le 2 décembre 1978. L'accord d'Egmont prévoit 13 sièges pour les Néerlandophones, 11 sièges pour les Francophones, les Bruxellois pourront choisir l'une ou l'autre liste. Ce serait un scrutin proportionnel avec deux collèges électoraux mais trois circonscriptions (Flandres, Wallonie, Bruxelles). Vote obligatoire ; pas d'interdiction du double mandat ; majorité électorale abaissée à 18 ans (au lieu de 21 pour les élections nationales).

● *Opinion publique* : pour : 64 % ; contre : 14 % ; sans opinion : 23 %.

DANEMARK

● *Loi de ratification et loi électorale* : ont fait l'objet de deux lois respectives, une pour

le Groënland, une pour le Danemark. Lois adoptées le 6 décembre 1977. Scrutin proportionnel avec listes nationales (15 sièges au Danemark et 1 au Groënland). Majorité électorale maintenue à 20 ans.

● *Opinion publique* : pour : 54 % ; contre : 22 % ; sans opinion : 24 %.

FRANCE

● *Loi de ratification* : adoptée le 16 juin 1977 par l'Assemblée nationale et le 24 juin 1977 par le sénat.

● *Loi électorale* : adoptée par l'Assemblée nationale le 21 juin 1977 et par le Sénat le 29 juin 1977. Représentation proportionnelle nationale à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel ; seuil des 5 % pour obtenir un siège.

● *Opinion publique* : pour 67 % ; contre : 12 % ; sans opinion : 21 %.

IRLANDE

● *Loi de ratification et loi électorale* : adoptée le 8 décembre 1977. Scrutin proportionnel avec vote unique transférable et quatre circonscriptions : Munster (5 sièges) ; Leinster (3) ; Dublin (4) ; Connaught-Ulster (3). Droit de vote aux ressortissants communautaires résidant en Irlande et aux Irlandais hors du pays.

● *Opinion publique* : pour : 71 % ; contre : 10 % ; sans opinion : 19 %.

ITALIE

● *Loi de ratification* : adoptée le 17 février 1971 par la Chambre et le 24 mars par le Sénat.

● *Loi électorale* : le cabinet italien en a arrêté le projet le 13 juillet 1978 ; ce projet doit être encore approuvé par le Parlement.

Le projet stipule une représentation proportionnelle et un découpage en neuf circonscriptions ; lorsqu'une liste n'aura pas recueilli, dans une circonscription, les suffrages suffisants pour obtenir un siège, ses suffrages pourront être reportés dans une autre circonscription où la liste aura obtenu une majorité relative. Droit de vote pour les Italiens résidant dans un autre pays de la C.E.E.

● *Opinion publique* : pour 77 % ; contre : 7 % ; sans opinion : 16 %.

LUXEMBOURG

● *Loi de ratification* : approuvée le 5 juillet par la Chambre des députés.

● *Loi électorale* : pas encore débattue. Le gouvernement propose une circonscription unique et le scrutin proportionnel. Vote obligatoire.

● *Opinion publique* : pour 82 % ; contre : 11 % ; sans opinion : 7 %.

PAYS-BAS

● *Loi de ratification* : adoptée le 23 juin 1977 par la seconde Chambre et le 28 juin 1977 par la première Chambre.

● *Loi électorale* : adoptée le 5 septembre 1978. Scrutin proportionnel avec listes nationales. Droit de vote aux communautaires résidant hors du pays.

● *Opinion publique* : pour : 80 % ; contre : 9 % ; sans opinion : 11 %.

ROYAUME-UNI

● *Loi de ratification* : sera promulguée avec la loi électorale.

● *Loi électorale* : le Royaume-Uni est le seul pays à avoir adopté le scrutin majoritaire (à un tour). L'adoption définitive est suspendue à un accord sur le découpage des circonscriptions. Les 81 sièges se répartiraient en 66 pour l'Angleterre, 8 pour l'Écosse, 4 pour le Pays de Galles et 3 pour l'Irlande du Nord. Le droit de vote aux Britanniques résidant dans un autre pays de la C.E.E. est limité aux fonctionnaires et aux membres des forces armées. Droit de vote aux Irlandais résidant en Grande-Bretagne.

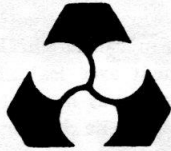
● *Opinion publique* : pour : 65 % ; contre : 17 % ; sans opinion : 18 %.

LAURENCE TALICHET

L'INTENTION DE PARTICIPER AU VOTE

Dans le sondage effectué au printemps dernier (Euro-baromètre, n° 9), une question concernait l'intention de se rendre aux urnes en juin 1979. Les réponses publiées ci-dessous semblent encourageantes ; mais il convient de considérer ces chiffres avec une très grande prudence.

	B %	DK %	D %	F %	IRL %	I %	L %	N %	UK %	CE %
<i>Ira voter certainement</i>	36	48	34	60	49	64	52	69	45	51
<i>Ira voter probablement</i>	24	20	38	19	28	22	27	16	27	26
<i>N'ira probablement pas</i>	8	7	10	3	6	4	8	3	12	7
<i>N'ira certainement pas</i>	19	10	5	6	6	4	7	6	8	6
<i>Cela dépend</i>	7	7	2	4	6	2	4	5	4	3
<i>Sans réponse</i>	6	8	11	8	5	4	2	1	4	7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100



**LE CREDIT MUTUEL
ET L'EUROPE...**

Puissance, c'est ce que l'on découvre si l'on additionne les bilans des Coopératives d'Épargne et de Crédit européennes : 300 milliards dans cette monnaie internationale qu'est le dollar et que chacun peut aisément convertir.

Si, par suite, on additionne également les sociétaires de leurs 63 000 banques locales, on obtient le fier chiffre de 30 millions d'«Européens en marche».

Si chacune de ces banques coopératives a connu une évolution historique différente qui explique certaines particularités propres, elles ont toutes au moins deux points communs et fondamentaux : elles sont profondément enracinées dans les populations avec lesquelles elles s'identifient, et pour lesquelles elles travaillent en finançant leur cadre économique ; elles aident l'homme à s'insérer dans la société en finançant son cadre de vie — parfois en cherchant à l'organiser, comme dans les pays moins favorisés. Ainsi, elles apportent et sans jamais se lasser, leur contribution à la construction de l'Europe.

C'est la raison pour laquelle elles ont fondé, entre elles, le Groupement des Coopératives d'Épargne et de Crédit de la CEE, connu dans toutes les langues sous le nom de «Groupement». Le Groupement réunit les banques coopératives et mutualistes des neuf pays du Marché Commun. Il est leur défenseur et leur porte-parole auprès de la Communauté Européenne, auprès de laquelle il est officiellement agréé. Il leur permet également de se rencontrer et de se concerter. Il assure la liaison avec les banques de même inspiration d'Autriche, de Finlande, de Suède et de Suisse.

LE CREDIT MUTUEL ET L'EUROCHEQUE

Le Crédit Mutuel est une des deux Banques Françaises qui développe et propose à ses sociétaires l'Eurochèque, le premier chèque Européen Garanti.

ON NOUS PRIE DE COMMUNIQUER :



**EUROPE -
SPORT - LOISIRS**

Certains militants de base en ayant assez des discours et des belles envolées oratoires dans les assemblées ou réunions d'Européistes, de tout crin, ont pris une décision qui nous semble importante, et promise à des répercussions, la création avec des soutiens sérieux sur le plan économique de l'Association «Europe-Sport-Loisirs» qui a pour but de favoriser la Promotion et la Démocratisation du Sport et des Loisirs dans le cadre de la Communauté Européenne.

La finalité de cette Association est de réparer l'injustice provenant du soutien des grandes sociétés commerciales aux «Grands Clubs Vedettes» en apportant aux petites associations et clubs Européens (ils représentent la presque totalité de ce monde en Europe) une assistance, en jouant auprès d'eux un rôle de conseil, d'information et de formation.

Dans son rôle de stimulateur, de coordinateur et d'organisateur, Europe-Sport-Loisirs a pour vocation d'organiser en Europe, des manifestations, rencontres, matches, compétitions, débats, expositions, etc... dans le domaine des sports et des loisirs ; ceci dans le but de rapprocher les Européens et de sensibiliser l'opinion publique sur la création de l'Europe de demain.

Ses moyens d'action sont : bulletins, publications, mémoire, conférences, informations pédagogiques, expositions, concours, prix et récompenses et toutes manifestations dans le domaine des sports et des loisirs.

Le sigle de l'association a été déposé à l'Institut National de la Propriété Industrielle dans les classes concernées et dans l'ensemble des pays de la Communauté Européenne ; la mission des Fondateurs de l'association est double : mission économique et mission sociale.

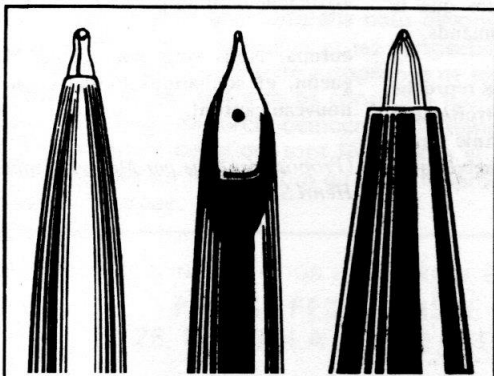
Création d'une structure, permettant à l'industrie Européenne des sports et des loisirs, de se rendre crédible sur le Marché européen grâce au label accordé à certaines Sociétés ; assurant ainsi la promotion de ces entreprises, et le maintien de l'emploi en Europe.

Europe-Sports-Loisirs est une structure qui permettra de combattre l'impérialisme américain et japonais et de faire face aux importations massives du tiers-monde.

Les sociétés commerciales européennes ou fabricants «Membres Associés» apposeront à côté de leur marque de distribution ou de fabrication, le sigle d'Europe-Sports-Loisirs assurant ainsi la promotion de leurs propres produits en services. Ces produits devront être de bonne qualité, fabriqués et vendus en Europe.

Les fabricants européens et les clubs de sport et de loisirs qui se sentent concernés peuvent adresser leur correspondance au siège social de l'Association. Chambre de Commerce et d'Industrie Chemin la Temple. B.P. 215 07200 Aubenas.

Ou au Secrétaire Général : L.-G. Durand-Gauthier - 12, chemin de Robinson 26000 Valence. Tél. (16) (75) 42.66.67.



BILLE, PLUME, FEUTRE

Reynolds

AU SERVICE DE L'ECRITURE

Pour catalogue et tarif, consulter votre fournisseur habituel

Roland Béguelin:

«Nous voulons revitaliser le fédéralisme!»

Le peuple suisse s'est récemment prononcé par voie de référendum sur la création d'un 23e canton, celui du Jura. Nous sommes heureux de publier dans ce numéro l'interview accordée à EUROPA, revue fédéraliste suisse, par M. Roland BEGUELIN, secrétaire général du Rassemblement jurassien, à cette occasion.

europa: N'y a-t-il pas contradiction entre la volonté des Jurassiens de créer un nouveau canton séparé de Berne et la tendance générale des Etats européens à s'intégrer dans des ensembles plus vastes?

Roland Béguelin: Je n'y vois aucune contradiction. Pour moi, le fédéralisme doit jouer dans les deux sens. Le fédéralisme suisse a besoin de nouvelles impulsions. Je ne veux pas de cantons-hérissos dans une Suisse-hérissos. Il faut revitaliser les cantons et en même temps ouvrir toutes les frontières. J'appuie tous les efforts d'intégration européenne et l'entrée de la Suisse à l'ONU, mais j'affirme aussi le droit du canton de Jura à jouer son rôle propre à l'intérieur d'un Etat fédératif suisse actuellement trop centralisateur.

europa: On a parfois l'impression que vous ne voulez pas créer un canton comme les autres, mais un véritable Etat. Voulez-vous concurrencer la Confédération suisse?

Roland Béguelin: Je vous renvoie à l'article 4 de la Constitution du Canton du Jura. Vous pouvez y lire que le Canton du Jura collaborera avec les autres

cantons, avec les régions voisines et avec tous les peuples soucieux de solidarité. Je m'explique: nous donnons notre entier appui à ce qu'on appelle le "fédéralisme coopératif", soit à la coopération étroite entre les cantons en dehors du pouvoir centralisateur de Berne. En même temps, les Jurassiens veulent resserrer la coopération transfrontalière, notamment avec les régions avoisinantes de France, à qui nous sommes liés par de nombreux liens économiques et culturels. Enfin, nous voulons resserrer nos contacts avec tous les peuples de langue française dans le monde. Nous n'allons pas nous substituer à la politique étrangère de la Confédération suisse, mais nous allons la compléter dans les domaines où celle-ci n'a pas de pouvoir propre. La politique culturelle n'est pas du ressort de Berne, donc nous avons les mains libres dans ce domaine.

europa: Pourriez-vous nous donner des exemples précis de cette politique étrangère autonome?

Roland Béguelin: Les Jurassiens ont réussi à faire un nouveau canton sans recourir à la violence, dans le cadre d'un système fédératif ouvert à des innovations. Mais nous ne voulons pas nous enfermer dans ce nouveau canton, nous rejetons le "Kantönligest". Nous allons nous ouvrir au monde le plus largement possible. Nous allons jumeler nos villes avec d'autres cités européennes. Nous allons donner le droit de vote sur les plans communal et cantonal aux étrangers résidant chez nous. Nous voulons resserrer les contacts entre les régions horlogères françaises et suisses. Notre économie sera bientôt reliée au port de Bourogne, soit au canal Rhône-Rhin. L'autoroute "Transjurane" assurera une liaison plus rapide entre la région de Belfort en pleine croissance et le Jura. Sur le plan culturel, le Jura va coopérer plus étroitement avec les pays francophones d'Afrique; il aide la minorité francophone de Louisiane (Etats-Unis) en y envoyant des instituteurs. Il pourrait participer à "l'Agence de coopération culturelle et technique de la francophonie" à Paris au même titre que la Belgique et d'autres cantons romands.

europa: A ce propos: on vous reproche de suivre une politique étroitement linguistique, de mettre l'ethnie française au-dessus de l'idée helvétique, voire de faire du racisme.

Roland Béguelin: On dit beaucoup de bêtises à ce sujet. Je répète que le nouveau canton du Jura coopérera loyalement avec les autres cantons suisses et que nous ne voulons pas créer un Etat séparé de la Suisse. Mais personne ne peut nous contester le droit de protéger notre ethnie, cette langue française qui est menacée dans le Jura. Les Jurassiens ont dû mener un long et dur combat pour sauvegarder leur identité culturelle face aux nombreux immigrants bernois. Il est assez normal que nous appuyions maintenant, par solidarité, tous les peuples de langue française minoritaires dans un autre Etat. Je cite les Québécois et les Acadiens au Canada, les Valdôtains en Italie, les Wallons et les Bruxellois en Belgique. L'intégrité culturelle d'un groupe ethnique ne peut être sauvegardée que par une lutte sur le plan politique. Ainsi le romanche est-il à mon avis condamné à la disparition si cette minorité continue à renoncer à toute action politique. Tout cela n'a rien à faire avec le racisme.

europa: Revenons à la question du fédéralisme. Les Jurassiens sont-ils "fédéralistes" dans le sens que donnent à ce mot certains Romands, notamment la "Ligue vaudoise"? Votre fédéralisme est-il dirigé surtout contre "Berne"?

Roland Béguelin: Oui et non. Nous sommes d'accord avec les fédéralistes romands, notamment avec la "Ligue vaudoise" — qui a toujours soutenu notre action séparatiste — lorsqu'il s'agit de limiter l'action centralisatrice de la Confédération. Mais nous ne voulons pas rester sur la défensive. Nous voulons faire du fédéralisme constructif; je constate que bien des cantons n'utilisent pas les moyens d'action et l'autonomie que leur laisse la Constitution fédérale, notamment sur le plan culturel. D'autre part, je ne puis suivre la "Ligue vaudoise" lorsqu'elle veut s'enfermer dans ses frontières cantonales et considérer le canton de Vaud comme une "nation" pour elle-même, lorsqu'elle se méfie de toute collaboration avec le monde extérieur, notamment avec l'Europe. Je le répète: nous sommes contre la Suisse-hérissos, contre les barrières qui séparent artificiellement les peuples.

europa: Nous vous remercions, M. Béguelin, et souhaitons bonne chance au nouveau canton!

(Propos recueillis par Max A. Ambühl et Henri Stranner)